

Convocation aux Assemblées Générales Ordinaire/Elective de la FFESSM LYON – 23 et 24 avril 2022

Marseille, le 20/01/2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant nos prochaines Assemblées Générales Ordinaire 2021 et Élective.

1 – Organisation

Lieu :

Organisées par la FFESSM, avec le concours du Comité Départemental du Rhône Lyon Métropole, ces deux Assemblées Générales auront lieu les 23 et 24 avril 2022 à Lyon :

**Cité Centre des Congrès
50 quai Charles de Gaulle
69006 LYON**

Nous vous rappelons que pour les personnes présentes les mesures sanitaires en vigueur à ces dates seront applicables.

Du samedi 16 Avril au vendredi 22 Avril 2022 : - vote par correspondance électronique pour l'AG élective

Le samedi 23 avril 2022 :

- de 8 h 30 à 12 h 00 :** - Assemblée Générale des Commissions Nationales
- de 8 h 30 à 13 h 00 :** - Accueil et enregistrement des mandats
- de 14 h 00 à 19 h 00 :** - Assemblée Générale Ordinaire des membres (Associations, Sca)
et Assemblée Générale Élective pour l'élection des membres du CDN et du représentant des Sca.

Le dimanche 24 avril 2022 :

- de 8 h 30 à 11 h 00 :** - Suite de l'Assemblée Générale Élective pour l'élection des membres du CDN et du représentant des Sca.

Le secrétariat fédéral ainsi que le Comité Départemental du Rhône Lyon Métropole seront à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, du samedi matin au dimanche midi.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour la logistique sur le site de l'Assemblée Générale, créé par le CODEP du Rhône Lyon Métropole : <https://agn-ffessm-2022.fr>

Vous trouverez les documents officiels et rapports concernant ces AG au fur et à mesure sur le site FFESSM www.ffessm.fr dans l'événement créé spécialement dans l'onglet « Les Actualités ».

Hébergement et repas :

- Hôtels :

Vous trouverez la liste des hôtels sur le site de l'Assemblée Générale : <https://agn-ffessm-2022.fr>

- Repas :

Les déjeuners seront organisés au Centre des Congrès, leur prix est fixé à : 30 €.

Soirée de gala :

La soirée de gala se tiendra le samedi 23 Avril 2022 :

A Cité Centre des Congrès
50 quai Charles de Gaulle
69006 LYON

Le prix de la soirée est fixé à 50 €.

Les réservations des déjeuners et soirée de gala ne se feront que par l'intermédiaire du site internet :

<https://agn-ffessm-2022.fr>

ATTENTION : La vente de tickets repas lors de l'Assemblée Générale sera proposée en fonction du nombre de places encore disponibles.

2 – Le Programme

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, le programme des travaux de notre Assemblée.

Samedi 23 Avril 2022 :

- 8h30 à 13h00 : - **Enregistrement des mandats** et accueil des participants (**pas d'enregistrement après 13h00**)

Cité Centre des Congrès – *Forum Lumière*

- 8h30 à 12h00 : - **Assemblée Générale des Commissions Nationales** - Lieu : Cité Centre des Congrès :

Commissions

Apnée
Archéologie
Biologie et Environnement
Hockey Subaquatique
Juridique
Médicale et Prévention
Nage avec Palmes
Nage en Eau Vive
Orientation Subaquatique
Pêche sous-marine
Photo et vidéo
Plongée Souterraine
Plongée Scaphandre et Technique
Tir sur Cible Subaquatique
Plongée Sportive en Piscine

Salles

Saint Clair 1
Roseraie 3
Saint Clair 3B
Saint Clair 2
Roseraie 1
Salon VIP Terreaux
Rhône 2
Saint Clair 4
Rhône 5
Rhône 4
Saint Clair 3A
Roseraie 2
Rhône 3
Saint Clair 5
Rhône 1

- 12h30 à 14h00 : Repas – *Forum 1*

- 14h00 à 19h00 : **Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Élective** – Auditorium des Lumières
 - **Quorum pour chaque AG et bureau électoral - Présidence des Assemblées et Conseil des Sages**
 - **Approbation des résolutions** (Conformément à l'art. 8.2) 9° 1-a) des statuts, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour vous seront communiqués quinze jours avant la réunion de l'Assemblée Générale).

ORDRE DU JOUR : conformément aux Statuts article 12.2 3°) et 4°)

- * Rapports sur la gestion, sur la situation morale et financière de la fédération. Rapport du Commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice clos et vote du budget prévisionnel (Résolutions d'adoption).
- * Autres résolutions
- * Candidatures au Conseil des Sages
- * Présentation des listes candidates au Comité Directeur National et des candidats délégués SCA
- * Rapports d'activité des commissions (Résolutions d'adoption)

Pour l'AG élective, 3 modalités de vote : présentiel, mandat, correspondance électronique.

Le vote en présentiel et sur mandat se déroulera pendant les rapports des commissions.

Le vote par correspondance électronique se déroulera du samedi 16 Avril 2022 au vendredi 22 Avril 2022.

- *Nota* : En raison du contexte particulier dans lequel sont organisées ces deux AG, l'habituelle cérémonie de remise des médailles d'or est reportée à une AG ultérieure.

- 20h30 : Repas de Gala – Au Centre des congrès – Forum 1

Dimanche 24 Avril 2022 : Assemblée Générale Élective et suite de l'AG ordinaire – Auditorium des Lumières

- 8h30 à 11h00 : Dépouillement et Résultats de l'Assemblée Générale Élective des membres du CDN
Suivi de la réunion du nouveau Comité Directeur National
Présentation du CDN et de son Bureau et clôture de l'Assemblée Générale.

- 12h00 à 14h00 : Repas

3 – Représentation

Seuls les clubs et les structures commerciales agréées en règle avec la Fédération pourront prendre part aux scrutins. A cet effet, vous devez avoir réglé le montant du droit d'affiliation 2022 (associations) ou du droit d'agrément 2022 (Sca et Scia). Le Président du Club, le responsable légal de la Sca ou leurs représentants (ou délégués) doivent être licenciés de l'année en cours.

Concernant les modalités de représentation et de délégation, nous vous renvoyons aux documents de l'espace fédéral « documents statutaires » consultables en ligne sur le site internet de la Fédération (Statuts et RI de la FFESSM).

Le mandat de votre Club ou Sca vous sera adressé ultérieurement.

4 – Informations sur les votes

Vote pour l'AGO en présentiel ou mandat.

Vote pour l'AG élective en présentiel ou mandat ou par correspondance électronique.

Conformément aux Statuts, pour ceux qui le souhaitent, le vote par internet est prévu, en amont de l'AG élective.

Pour les Clubs et Sca : élection au Comité Directeur National.

Pour les Sca uniquement : désignation du délégué des Sca au Comité Directeur National.

Les opérations de vote par internet ont été confiées à la société SECTOR 14 rue des Rasselins 75020 PARIS. Société qui y a déjà procédé à plusieurs reprises. Vous recevrez 2 mois avant la date d'ouverture du vote la circulaire détaillant les modalités du vote électronique.

Si le vote pour les élections a été fait par internet, il ne peut être ensuite réalisé en présentiel ou par mandat.

Vous pouvez faire un vote par internet pour l'AG électorale et donner un pouvoir-mandat pour l'AG ordinaire.

Merci à chaque président de Club ou responsable légal de Sca de vérifier en amont dans la fiche club/structure "Monclub", dans l'onglet "structure" que le président ou le responsable légal est le bon (si besoin à l'aide du numéro de licence). Et de vérifier dans sa propre fiche licencié les bonnes adresses mail et postale personnelles référencées.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez réservée à cette communication, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice Administrative